



IMPORTANT
N'oubliez pas de
consulter les
"Informations
administratives du
SAGEPP" des mises à
jour sont régulièrement
effectuées.

INFOS

La nouvelle année scolaire est amorcée depuis quelques semaines, Certains d'entre vous sont dans l'attente d'une affectation. D'autres, en exercice, ont pu identifier des besoins. A ce titre, les EMAP (Enseignants avec Mission d'Accompagnement et d'animation Pédagogique) sont à votre disposition. Ils ont débuté les visites, notamment auprès des suppléants remplissant les conditions d'obtention d'un CDI. Nous vous souhaitons de vivre de beaux projets et de belles expériences dans vos établissements.

Le pôle accompagnement des enseignants du 1er degré.



Octobre 2023

Nouveau protocole de visites formatives...

Dans le cadre d'une coordination régionale, le pôle accompagnement du premier degré a modifié son **protocole de visite** afin de pouvoir rejoindre l'ensemble des suppléants de notre réseau, de façon plus régulière [[Lire](#)]. Quelque soit votre ancienneté, des visites à visée formative seront programmées et constitueront un moment privilégié d'échanges au service du développement de vos compétences professionnelles.

De même, la **grille d'observation** utilisée lors des visites a été harmonisée au niveau régional. Vous pouvez la consulter [[ICI](#)]. Elle pourra aussi être utilisée comme outil d'auto-analyse de votre pratique professionnelle tout au long de votre parcours.

Votre parcours de formation...

Comment vous outiller rapidement pour répondre aux diverses situations auxquelles vous êtes confrontés dans la classe ?

- en vous inscrivant à la **formation professionnalisante** proposée par Formiris des Pays de la Loire (modalités et dates à consulter [[ICI](#)]). Cette proposition s'adresse prioritairement aux enseignants suppléants découvrant le métier et qui sont en poste.
- en rejoignant **les animations** proposées par le pôle accompagnement : les **Rendez-Vous Suppléants** et les **ateliers thématiques**. Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, que vous soyez ou non en poste, votre inscription est toujours possible et nous vous invitons à le faire rapidement. Ces formations et animations entrent dans le cadre des 108 heures obligatoires des enseignants [[Lire](#)]...